



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21059093***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège civil**07 MAI 2021****Greffe**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0457 451 703****Nom**(en entier) : **POINT DE MIRE NAMUR**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative**Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS****Objet de l'acte : Démission - Nominations - Composition du Conseil d'administration après
Conseil d'administration du 9 avril 2021 et Assemblée Générale du 26 avril
2021 - Délégation de compétences**

Démission :

DEGODENNE Michel, rue des Carrières, 4 - 5340 GESVES, Administrateur Délégué

Nominations :

HENNAUT Frédéric, Allée Franz Dewandelaer, 14 - 1400 NIVELLES, Président

VISEUR Antoine, rue à l'Agauche, 17 - 5537 BIOUL, Administrateur Délégué

Composition du Conseil d'administration :

HENNAUT Frédéric, Allée Franz Dewandelaer, 14 - 1400 NIVELLES, Président

FELTRIN Giuliano, rue de Chatelêt, 2 - 6224 WANFERCEE-BAULET, Vice-Président

VISEUR Antoine, rue à l'Agauche, 17 - 5537 BIOUL, Administrateur Délégué

COLLARD Lara, avenue de la Vecquée, 533 - 5020 MALONNE, Administrateur

DUCULOT François-Laurent, Impasse d'Harscamp, 5 boîte 3/1 - 5000 NAMUR, Administrateur

SHABAN Husain, rue Massaux Dufaux, 14 - 5150 FLOREFFE, Administrateur

Délégation à la gestion journalière :

Le conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité, les actes relevant de la gestion journalière aux mandataires suivants :

Président : HENNAUT Frédéric

Vice-Président : FELTRIN Giuliano

Administrateur Délégué : VISEUR Antoine

Le Conseil d'administration désigne également :

Président : HENNAUT Frédéric

Vice-Président : FELTRIN Giuliano

Administrateur Délégué : VISEUR Antoine

Pour représenter la SC dans les actes judiciaires et extra-judiciaires, signer, les documents bancaires et sociaux, les actes, décisions et procès-verbaux du Conseil d'administration et représenter la SC dans tous ses rapports avec les autorités publiques.

Deux signatures sont requises dont l'une devant obligatoirement être celle du Président et/ou du Vice-Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Antoine VISEUR
Administrateur Délégué

agissant en qualité d'organe de représentation (ou de mandataire) de la société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).